



HAL
open science

LA DIVULGATION ENVIRONNEMENTALE DES GRANDES ENTREPRISES FRANCAISES : ETUDE DES DETERMINANTS

Amel Ben Rhouma

► **To cite this version:**

Amel Ben Rhouma. LA DIVULGATION ENVIRONNEMENTALE DES GRANDES ENTREPRISES FRANCAISES : ETUDE DES DETERMINANTS. LA COMPTABILITE, LE CONTRÔLE ET L'AUDIT ENTRE CHANGEMENT ET STABILITE, May 2008, France. pp.CD Rom. halshs-00522373

HAL Id: halshs-00522373

<https://shs.hal.science/halshs-00522373>

Submitted on 30 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA DIVULGATION ENVIRONNEMENTALE DES GRANDES ENTREPRISES FRANCAISES : ETUDE DES DETERMINANTS

Amel BEN RHOUMA

Assistante d'Enseignement et de Recherche

À l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Nice

Docteur en Sciences de Gestion

Laboratoire GREMAN (ex CRIFP) / CNRS

IAE de Nice

Av Emile Henriot

06300 Nice, France

Amelnice2003@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de notre recherche est double : explorer l'évolution de la qualité et de l'étendue de la divulgation environnementale des entreprises françaises et développer un modèle empirique de détermination des facteurs susceptibles d'expliquer les stratégies de communication de ce type d'informations. Notre étude est fondée sur la théorie des coûts de l'information (l'approche coûts et bénéfiques), la théorie de la légitimité ainsi que certains paramètres de gouvernance qui relèvent du cadre de la théorie de l'agence. En ce qui concerne notre premier objectif, il ressort de nos résultats que nous assistons à un phénomène de convergence au fil du temps dans les pratiques de diffusion environnementale. Par rapport à notre second objectif, les résultats suggèrent que les pressions des parties prenantes financières, la légitimité de l'entreprise, les coûts exclusifs à la firme de même que les coûts de collecte d'informations pour les utilisateurs et quelques paramètres de gouvernance (taille du conseil et présence de membres indépendants en son sein) influencent les stratégies de communication des informations environnementales adoptées par les entreprises françaises.

Mots clefs

Divulgation environnementale, coûts de l'information, coût exclusifs, gouvernance, légitimité, GRI, NRE.

ENVIRONMENTAL DISCLOSURE OF LARGE FRENCH COMPANIES: STUDY OF DETERMINANTS

Abstract

The purpose of our study is to explore the evolution of the scope and patterns of corporate environmental disclosure of the French companies and to identify determinants likely to explain the strategies of communication of this type of information. Our study is based on three-tiered conceptual framework that weaves together three complementary perspectives: information costs and benefits, legitimacy theory and governance. Regarding the first purpose, results show that level and quality of corporate environmental reporting tend to converge over time. With respect to the second purpose, consistent with expectations, results show that information costs and benefits faced by capital market participants, governance and monitoring considerations as well as the need for firms to legitimise their activities all influence environmental disclosure.

Key words

Environmental disclosure, information costs, proprietary costs, governance, legitimacy, GRI, NRE.

LA DIVULGATION ENVIRONNEMENTALE DES GRANDES ENTREPRISES FRANCAISES : ETUDE DES DETERMINANTS

INTRODUCTION

La sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes liés à l'environnement a d'abord été une conséquence des catastrophes écologiques provoquées par les entreprises. En effet, l'environnement a payé un prix lourd à la croissance industrielle. Citons à titre de mémoire : l'accident pétrolier de Torrey Canyon en 1967, celui de Bâle en novembre 1986, Seveso en 1976, Bhopal en 1984 et Tchernobyl en avril 1986. Ces accidents ont eu des incidences sur le développement du mouvement écologique et sur la réglementation des activités industrielles. Le besoin est devenu pressant d'inclure l'environnement, jusque là géré par l'Etat, dans les préoccupations des entreprises. Certaines d'entre elles ont vu leur structure et organisation changer par la création d'un service ou d'une fonction dédiée à l'environnement. On parle de plus en plus d'une gestion environnementale au sein des entreprises. La responsabilité des entreprises s'est donc élargie, d'une responsabilité essentiellement *économico-financière* à une autre plus large, dite « sociétale ».

Les scandales qui ont touché les entreprises au cours des années 2000, ont intensifié le débat sur la responsabilité sociétale des entreprises et leur responsabilité en général. Ils ont provoqué une crise de confiance en l'information communiquée par les entreprises et ont mis en avant la question de la gouvernance des entreprises qui est devenue selon Trebucq (2003), principalement rattachée à la comptabilité. Pour restaurer la confiance, les régulateurs des marchés financiers, aussi bien américains qu'européens se sont de plus en plus intéressés à la qualité de la divulgation financière, mais aussi non financière (Loi Sarbanes-Oxley de 2002 aux Etats-Unis et Loi de Sécurité Financière (LSF) de 2003 en France).

Face à ces changements sociaux, un nouveau mode de *reporting* dit « non financier » a vu le jour à côté du *reporting* financier traditionnel. Ainsi, de plus en plus, les entreprises divulguent volontairement de l'information sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités, sur les mesures prises pour limiter les impacts négatifs ainsi que sur leurs performances dans ce domaine. Dans la littérature spécialisée, ces faits sont désignés par les termes : « communication sociétale », « *reporting* sociétal » ou « divulgation sociétale ». Dans une synthèse de la thématique du 28^{ème} congrès de l'AFC « *comptabilité et environnement* », Michel Capron propose aussi la notion de

« *comptabilité de soutenabilité* » pour désigner ces nouveaux modes de *reporting*. Il fait ainsi référence au développement « soutenable » (*Sustainable Development*). Dans ce contexte, notre réflexion porte sur un aspect de la divulgation sociétale : celui de la divulgation environnementale.

Si l'on analyse l'ensemble des théories économiques, il apparaît clairement que l'environnement est toujours perçu comme un facteur de production, jamais comme une ressource naturelle à sauvegarder. De plus, le contexte du *reporting* environnemental est souvent marqué par l'absence de cadre réglementaire. Ainsi, la plupart des entreprises communiquent volontairement ce type d'informations. **Quels peuvent être les déterminants de l'adoption d'une stratégie de divulgation environnementale ? Telle est la question principale autour de laquelle sera construit cet article.**

L'importance internationale de la divulgation sociétale qui englobe la dimension environnementale est devenue évidente, notamment avec la publication du « *Triple Bottom Line* » et du « *Global Reporting Initiative* ». Néanmoins, la plupart de travaux de recherche sur la divulgation sociétale sont d'origine anglo-saxonne. La littérature académique française est moins abondante sur ce sujet. Ceci justifie l'intérêt que nous portons au contexte français de la communication de l'information environnementale, au cours de la période 2001/2003. En France, si l'information sociale fait l'objet d'une réglementation depuis 1977 à travers la loi sur le bilan social, l'information environnementale est divulguée sur une base essentiellement volontaire. Ce n'est que très récemment, en 2001, que cette information a commencé à faire l'objet d'une réglementation. En effet, le Ministère de l'Economie et des Finances a adopté le 15 mai 2001 la loi n°2004-420 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (NRE). Ce texte constitue une obligation légale pour les sociétés françaises cotées, pour qu'elles intègrent des informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités dans leurs rapports de gestion. Néanmoins, le législateur n'a pas prévu de sanctions pénales pour les entreprises qui ne s'y conformeraient pas. Cela étant, l'observation de la politique de communication des entreprises cotées en bourse montre que ces dernières dépassent souvent les obligations légales de publication. L'adoption d'une stratégie de divulgation environnementale apparaît, de ce fait, essentiellement volontaire. Nous avons donc cherché des renseignements sur le niveau et la qualité de la diffusion environnementale, dans les rapports des entreprises de notre échantillon d'étude. Ces informations nous ont permis de répondre aux objectifs de cette recherche consistant, d'une part, à explorer l'évolution de l'étendue et de la qualité de la divulgation environnementale des entreprises françaises à

travers la période 2001 / 2003 et, d'autre part, à mettre en évidence certains des facteurs explicatifs de l'étendue de la divulgation environnementale.

1. LA REVUE DE LA LITTÉRATURE ET LA FORMULATION DES HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

1.1. LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

La recherche sur la divulgation sociétale d'une manière générale et plus précisément sur le *reporting* environnemental a connu un intérêt important au cours des années 1970, d'abord aux Etats-Unis, puis au Royaume-Uni et en Australie. Ces recherches ont étudié les différents aspects de ce type de divulgation. On peut distinguer deux principales phases dans l'évolution des recherches dans ce domaine :

- Une phase « descriptive » au cours de laquelle les chercheurs se sont contentés de décrire et comparer les pratiques des entreprises dans le domaine de la divulgation environnementale ou sociétale par le biais d'examen qualitatifs et quantitatifs.
- Une phase « explicative » où les chercheurs se sont concentrés sur l'étude des déterminants de ces pratiques de *reporting* et plus précisément les mécanismes qui impulsent les entreprises à communiquer volontairement de l'information environnementale ou sociétale. Les premières études explicatives ont tenté d'établir le lien entre ces pratiques de diffusion et la performance aussi bien financière (Ullmann 1985 ; (Belkaoui, 1976; Freedman et Stagliano, 1991 ; Balconnière et Patten, 1994; Cormier et Magnan, 2002 et 2007) que sociétale (Bowman et Haire, 1975; Wiseman, 1982 ; Ingram et Frazier, 1980; Ullmann, 1985). On peut ainsi les qualifier comme études sur les « conséquences » ou de « valorisation ».

La littérature étudiée afin d'élaborer un modèle explicatif, s'inscrit dans deux approches théoriques, normative et interprétative englobant plusieurs approches théoriques, économique (arbitrage coûts et bénéfices), légitimité, parties prenantes et institutionnelle. L'approche économique (cadre coûts et bénéfices de l'information) avec notamment les travaux de (Verrecchia (1983); Dye (1985) ; Barth, McNichols et Wilson (1997) ; Cormier et Magnan (1999 et 2000) ; Cormier, Magnan et Velthoven (2001) ; Cormier et Magnan (2004)), s'appuie sur la théorie de l'agence et explique les pratiques de diffusion par la taille, le rapport dettes sur capitaux propres et la visibilité politique. Cependant, les résultats empiriques des études qui se sont basées sur ce cadre théorique tendent d'être non concluants et contradictoires. « L'un des premiers problèmes de la recherche en *reporting*

sociétal était le fondement de base des paradigmes de « la théorie économique de l'agence » et « la théorie positive de comptabilité » et la croyance que toute action individuelle peut être expliquée en termes de recherche de la création de valeur financière » (Deegan et Gordon 1996). Gray et al. (1995a, p.4) affirment par contre que, « bien que la comptabilité sociale a pu apporter de nombreuses méthodologies tout au long des décennies récentes, « l'économie théorique » a peu ou rien à offrir comme base pour le développement du *reporting* sociétal ».

On peut donc constater que l'approche normative n'offre qu'une explication partielle des pratiques de diffusion d'informations sociales et environnementales, l'approche interprétative vient compléter cette explication à travers les théories sociopolitiques et notamment les deux théories des parties prenantes (Freeman 1984 ; Ullmann 1985; Roberts, 1992; Cormier et al.2004 et Cormier et al. 2005) et de la légitimité (Guthrie et Parker 1989 ; Patten, 1991 et 1992 ; Deegan et Gordon, 1996 ; Deegan et Rankin, 1996 ; Brown et Deegan, 1998 ; Neu, Warsame et Pedwell, 1998, Wilmshurst et Frost, 2000, Adams, 2002 ; O' Donovan, 2002 ; Cormier et Gordon, 2003, Bansal et Clelland, 2004).

Rotanajongkol et al. (2006, p.67) concluent qu'il n'y a pas une seule perspective théorique qui peut expliquer la divulgation sociétale. La théorie de la légitimité, la théorie de l'économie politique et les conditions économiques (cadre coûts et bénéfices de l'information divulguée) sont utilisées pour présenter des explications des tendances du *reporting* sociétal des firmes thaïlandaises (caractérisé notamment par une hausse de son volume et sa focalisation sur les ressources humaines et des bonnes nouvelles déclaratives). Donc, notre objectif à travers cette est d'étudier la divulgation sociétale et plus précisément environnementale à la lumière d'un cadre multi-théorique afin de déterminer quelques-uns de ses déterminants.

Ces cadres théoriques relèvent aussi bien de l'approche normative que de l'approche interprétative.

1.2. CADRE MULTI-THEORIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

Nous estimons qu'un cadre multi-théorique permet d'apporter un meilleur éclairage à la compréhension des pratiques de diffusions environnementales. Ainsi, notre modèle empirique est fondé sur la perspective économique (le compromis avantages & coûts de l'information) et sur la perspective de la légitimité. Nous testons aussi l'impact de quelques caractéristiques du gouvernement d'entreprise sur la divulgation de l'information environnementale. Ces caractéristiques découlent, elles, du cadre de la théorie de l'agence.

1.2.1. Les déterminants qui relèvent du cadre coûts et bénéfiques de l'information

Les études antérieures ont établi que les entreprises ont tendance à communiquer plus d'informations que celles exigées par la loi. Ces mêmes études ont montré que cette communication est coûteuse en termes de temps passé à collecter et à établir l'information à publier. Elle peut aussi être coûteuse de manière indirecte, en attirant l'attention des partenaires sur des risques susceptibles d'engendrer des dépenses. Pour cela, les gestionnaires sont à la recherche continue d'un compromis entre les coûts et bénéfiques de l'information divulguée. D'une part, l'entreprise essaie de révéler le maximum d'informations pour éviter à ses investisseurs et autres partenaires financiers de la chercher eux-mêmes et de supporter plusieurs coûts pour la même information et d'autre part, elle contrôle sa divulgation et peut décider de retenir l'information ou d'en divulguer moins, pour ne pas porter atteinte à sa position concurrentielle et éviter les coûts exclusifs pouvant être générés par ses groupes de pression.

1.2.1.1. Les coûts de l'information

Deux variables sont utilisées pour capter les besoins en informations des investisseurs et les coûts d'informations qu'ils peuvent engendrer : la volatilité ou le risque perçu de la firme et le volume d'échange.

Le risque ou la volatilité : BETA

L'étude de Roberts (1992) conclut que les firmes dont le niveau de risque systématique est faible divulguent davantage d'informations à propos de la responsabilité sociale que les firmes dont le risque systématique est élevé. Par ailleurs, les résultats de Cormier et Magnan (1999) indiquent qu'une firme dont la performance financière est très volatile aura tendance à communiquer plus d'information environnementale, car il est fort probable que les investisseurs auront de la difficulté à juger des efforts de gestion environnementale uniquement à partir de la performance boursière ou financière. Les auteurs se sont fondés sur les résultats de l'étude de Lang et Lundhlof (1993, p.252) qui stipulent que la divulgation de l'information environnementale par les firmes dont le risque systématique est élevé permet aux investisseurs de réduire leurs coûts de recherche de l'information. On peut donc émettre l'hypothèse suivante :

Hypothèse 1 : Il existe un lien entre la volatilité et la divulgation environnementale. Toutefois, étant donné que les résultats, dans la littérature sur ce lien, sont contradictoires, on ne peut pas prévoir le sens de la relation (positive ou négative).

La volatilité est mesurée par le risque systématique « bêta » tel qu'il est fourni par la base de données COMPUSTAT.

Le volume de titres traités en bourse

Cormier et Magnan (1999) trouvent qu'une entreprise dont le volume de titres traités en bourse est élevé aura intérêt à communiquer de l'information environnementale. Le volume d'échange est une mesure de la liquidité du marché. Cormier et Magnan (1999) ; Scott (1994) et Leuz et Verrecchia (2000) montrent que le volume d'échange est une estimation de l'étendue de l'information générée par les investisseurs et les autres acteurs du marché : plus le nombre d'actions échangées par la firme est élevé, plus les acteurs du marché vont chercher de l'information sur les activités de cette firme. C'est ainsi que la divulgation additionnelle par la firme elle-même, peut contribuer à réduire les coûts engagés par les investisseurs dans leur recherche privée d'informations (Cormier et Magnan, 2004, p.399). Sur la base de ces constats et résultats, nous attendons :

Hypothèse 2 : Une relation positive entre le volume de titres traités en bourse et la divulgation environnementale.

Le volume est mesuré par le volume annuel d'échange (dans les marchés boursiers domestiques et étrangers) divisé par le nombre total des actions en suspens.

1.2.1.2. Les coûts exclusifs

La capacité de la firme à supporter des coûts exclusifs est mesurée à l'aide des deux variables, performance financière ou la rentabilité des actifs ; la dépendance aux marchés de capitaux ou l'endettement.

La performance financière

L'influence de la performance sur la stratégie de communication de l'entreprise est ambiguë. En effet, si on prend en considération l'impact de la publication d'information favorable sur le risque concurrentiel, l'entreprise peut s'abstenir de diffuser les informations environnementales. Par contre, si elle veut attirer et fidéliser les investisseurs afin de réduire son coût de capital, elle sera incitée à diffuser plus d'informations qui les aident à mieux évaluer le risque à moindre coût. Dans une perspective économique, plusieurs études trouvent

une association positive entre l'étendue de la divulgation environnementale de la firme et sa performance financière (Cormier et Magnan 1999, 2002; Mc Guire et al. 1998). Selon la théorie des coûts de l'information, la transparence en matière de divulgation engendre des coûts importants pour l'entreprise dus à l'utilisation de l'information par des tierces parties et ce au dépend de l'entreprise (Dye, 1985). Les coûts exclusifs peuvent être engendrés par les organismes de réglementation, par les concurrents ou encore les employés. La performance financière indique la capacité de la firme à supporter les coûts exclusifs engendrés par une divulgation étendue, étant donné que plus l'entreprise est rentable financièrement, plus elle est en mesure de faire face à ses futurs coûts. Roberts (1992) suggère que la performance économique d'une firme devrait augmenter sa capacité à participer à des activités en matière de responsabilité sociale. Par ailleurs, il ressort des analyses de Cormier et Magnan (1999) que les firmes dont le rendement de l'actif est élevé ont tendance à divulguer plus d'information non-financière et plus précisément, environnementale. Les auteurs justifient ceci par le fait que la divulgation de l'information environnementale peut avoir comme avantage de réduire les pressions gouvernementales, syndicales ou sociales pour des travaux de nature environnementale. Sur la base de ces analyses, nous pouvons prévoir que :

Hypothèse 3 : Il existe une relation positive entre l'étendue de la divulgation environnementale de la firme et sa performance financière.

Il ressort de notre revue de la littérature que la performance financière a été mesurée par le résultat (Neu et al.1998), le ROCE (*Return On Common Equity*) qui décrit la rentabilité des capitaux investis par les propriétaires de l'entreprise, c'est-à-dire ses actionnaires (Roberts, 1992), le ROA (*Return On Asset*), le ratio de rentabilité des actifs (Cormier et Magnan, 1999, 2002 et 2003). Dans notre recherche, nous allons utiliser le ROCE. Ce ratio est fourni par la base de données COMPUSTAT.

La dépendance aux marchés de Capitaux et l'endettement

Healy et Palepu (2001) considèrent que la perception de la firme par les investisseurs externes est importante pour les dirigeants qui sont sur le point d'effectuer des transactions sur le marché des capitaux comme l'émission d'actions, des nouveaux contrats de dettes ou encore une acquisition d'entreprise par une transaction d'actions. Les auteurs suggèrent que les transactions sur le marché des capitaux, comme la prise de contrôle ou l'acquisition d'une autre entreprise ou encore le recours à l'endettement, peuvent aussi inciter les dirigeants à être plus transparents et à divulguer davantage d'informations. Dans ce même ordre d'idées, les

résultats de Cormier et Magnan (1999) montrent aussi qu'une firme dont les besoins en capitaux sont importants et qui, par conséquent, recourt souvent aux marchés des capitaux par voie d'émissions publiques d'actions ou de dettes, aura également tendance à communiquer plus d'information environnementale. Les investisseurs s'intéressent de plus en plus au management environnemental de la firme car toute dette environnementale potentielle peut affecter les flux de trésorerie futurs de l'entreprise. Roberts (1992) traduit l'endettement comme la capacité des détenteurs de dettes à influencer l'entreprise. En prenant pour base d'analyse la théorie des parties prenantes, les créanciers de l'entreprise contrôlent une partie des ressources financières indispensables aux entreprises pour continuer à fonctionner. Ainsi, plus la firme est endettée, plus les managers sont censés accorder de l'intérêt aux perceptions des créanciers et répondre à leurs attentes en matière de divulgation. L'endettement peut être perçu comme une approximation du pouvoir des créanciers, comme parties prenantes de l'entreprise. Cormier et Magnan (1999) montrent que les firmes dont le niveau d'endettement est élevé ont tendance à communiquer moins d'information environnementale. En effet, la communication d'une telle information n'aidera en rien l'entreprise, si des renégociations en termes de dette ont lieu. A titre d'exemple, une entreprise fortement endettée risquerait d'indisposer les créanciers obligataires en annonçant qu'elle prévoit investir 50 millions de dollars en équipement antipollution (Cormier et Magnan, 2002, p.20). Les entreprises les plus endettées disposent de moins de liquidités compte tenu du remboursement de leurs dettes. Elles ont moins recours à la divulgation puisqu'elles ne peuvent pas se permettre d'encourir les coûts exclusifs (Cormier et al. 2002). Cormier et Magnan (2003) trouvent aussi une relation négative entre l'endettement et la divulgation environnementale. En publiant de l'information sur leur management environnemental et en montrant leur capacité de répondre aux obligations environnementales, ces firmes montrent leur crédibilité comme partenaires socialement responsables parmi tous les groupes de parties prenantes. Cependant, Roberts (1992) et Richardson et Welker (2001) trouvent une relation positive entre l'endettement et la divulgation sociale.

Nous nous attendons donc à ce que :

Hypothèse 4 : Une augmentation du niveau de l'endettement est associée à l'étendue de la divulgation environnementale. Toutefois, nous ne faisons pas de prévisions directes sur le sens de cette relation.

Nous utiliserons le ratio des dettes financières à long terme sur les actifs pour mesurer l'endettement.

1.2.2. Les déterminants qui relèvent du cadre de la théorie de la légitimité

L'exposition aux médias

Brown et Deegan (1998) ont montré que la pression médiatique peut avoir un impact sur la diffusion d'informations environnementales. L'exposition aux médias renforce les demandes sociétales des différentes parties prenantes. La couverture médiatique d'un événement peut également contribuer à une crise de légitimité. Cormier et Magnan (2000) ont pris en compte le niveau d'exposition des entreprises aux médias par rapport au respect de l'environnement. Les résultats de cette étude indiquent que l'impact de la communication environnementale sur la valeur de la firme dépend de son degré d'exposition aux médias. Cormier et Magnan (2003) trouvent que la stratégie de communication environnementale est associée au fait que les entreprises font parler d'elles, en bien ou de façon neutre, par rapport à leur bilan environnemental.

Ainsi, on peut supposer que :

Hypothèse 5 : Il existe une relation positive entre l'exposition de la firme aux médias et sa divulgation environnementale.

L'exposition médiatique est mesurée comme suit :

Pour 2001 : les articles de presse dans le domaine environnemental de 1996 à 2000.

Pour 2002 : les articles de presse dans le domaine environnemental de 1997 à 2001.

Pour 2003 : les articles de presse dans le domaine environnemental de 1998 à 2002.

Pour déterminer le nombre d'articles rapportant des nouvelles sur l'entreprise dans le domaine environnemental, nous avons utilisé la liste des mots-clés suivants par ordre : Nom de l'entreprise et (écologie ou développement durable ou responsabilité sociale ou responsabilité environnementale ou formation ou développement régional ou dialogue social ou norme de pollution ou gestion environnementale ou capital social ou organisation de travail ou ISO ou œuvres sociales).

Ces mots-clés représentent les principaux items de notre grille d'analyse.

La visibilité politique : la taille

La taille a été l'une des premières caractéristiques des entreprises à laquelle les recherches sur les déterminants de la divulgation sociétale se sont intéressées dès le début (Belkaoui et Cowen et al. 1987, Karpik, 1989). En effet, ces recherches reconnaissent que la taille est corrélée avec la situation financière de l'entreprise et l'impact des activités de cette

dernière sur l'environnement. Ainsi, plus la taille est importante, plus les entreprises disposent de ressources financières et plus les impacts qu'elles ont sur l'environnement et la société sont grands. La taille est un facteur de visibilité politique de l'entreprise, plus une organisation est visible plus elle a recours à la divulgation (Savage et al. 1998). Le choix de la variable taille trouve sa justification dans l'argument avancé par Cowen, Ferreri et Parker (1987) selon lequel, les entreprises les plus grandes font l'objet d'une plus grande attention de la part du public et sont soumises à une plus forte pression du public à diffuser des informations sur leur responsabilité sociétale. Cowen et al. (1987) trouvent que la taille de l'organisation a un impact significatif sur les divulgations en matière environnementale, énergie, pratiques de l'entreprise envers son personnel et implication envers la Communauté. Plusieurs études antérieures confirment une relation positive entre le niveau de divulgation environnementale et la taille de l'entreprise (Cormier et Magnan, 1999, 2003 ; Neu et al. 1998 ; Leuz et Verrecchia, 2000). Nous anticipons donc :

Hypothèse 6 : Une relation positive entre la taille de la firme et le niveau de sa divulgation environnementale.

Plusieurs mesures de la taille de l'entreprise ont été adoptées dans la littérature : le chiffre d'affaires, le logarithme du chiffre d'affaires, le nombre d'employés, le logarithme du nombre d'employés, le total actif, le logarithme naturel de l'actif total. Dans cette recherche, nous avons retenu le logarithme naturel de l'actif comme mesure de la taille des entreprises. Le total actif est collecté dans la base de données COMPUSTAT.

1.2.3. Les déterminants qui relèvent du cadre de gouvernement d'entreprise

La structure de propriété

On cherche à expliquer le niveau de la divulgation de l'information environnementale des entreprises françaises. Plus précisément, nous cherchons à vérifier si cette divulgation varie en fonction de la structure de propriété. Nous anticipons notamment, une communication de meilleure qualité par les dirigeants d'entreprises lorsque le public détient une fraction élevée des actions, c'est à dire lorsque les conflits latents entre actionnaires et dirigeants, décrits par Berle et Means (1932) dans le contexte américain et formalisés par Jensen et Meckling (1976), sont importants. Dans le contexte français, Faccio et Lang (2002) constatent cependant une concentration de l'actionnariat entre les mains des familles ou entre celles d'autres sociétés. Cette particularité et notamment des problèmes de liquidité des titres qui en

résultent, peut également conduire les dirigeants à accroître la qualité de l'information qu'ils publient. Sur la base de ces analyses, on peut supposer que :

Hypothèse 7 : Il existe une relation positive entre le niveau de diffusion (dispersion) du capital d'une part et le niveau de la divulgation environnementale, d'autre part.

La structure de capital est mesurée par le pourcentage de droits de vote détenu par le public.

L'indépendance du conseil d'administration

Sur la base de la théorie de l'agence, la fonction du conseil d'administration est de gérer la relation d'agence entre actionnaires et dirigeants. Le contrôle par les actionnaires est direct lorsqu'ils participent au conseil d'administration. Il peut être également délégué à des administrateurs qualifiés. Sur cette base, deux aspects de l'indépendance du conseil d'administration peuvent être étudiés : la proportion ou le pourcentage des directeurs externes et la séparation des rôles de direction et de contrôle.

La proportion de directeurs externes au sein du conseil

Les résultats dans la littérature sont contradictoires sur le sens du lien entre le degré d'indépendance du conseil et l'information divulguée. D'une part, Chen et Jaggi (2000) examinent aussi bien les divulgations financières volontaires qu'obligatoires et trouvent une relation positive entre la composition du conseil (mesurée par le pourcentage des membres indépendants) et le niveau de l'information divulguée dans les états financiers des firmes de Hong Kong. D'autre part, Eng et Mak (2003) montrent une association négative entre la présence de membres indépendants au sein des conseils d'administration des firmes de Singapore et l'étendue de la divulgation volontaire des dirigeants dans les rapports annuels. Ce résultat suggère selon Cormier et al. (2006), une relation de substitution entre le pourcentage des membres indépendants au sein des conseils et la divulgation volontaire, dans le contrôle des dirigeants. Autrement dit, en présence d'un conseil indépendant, il est moins nécessaire de communiquer que dans le cas de dépendance du conseil. Cheng et Courtenay (2005) trouvent une relation positive entre la présence de membres indépendants au sein de conseils d'administration et le niveau de divulgation. A l'instar de Cormier et al. (2006) dans le contexte canadien, on prévoit un effet de complémentarité entre l'indépendance du conseil et l'information divulguée. En effet, comme au Canada, les exigences réglementaires en matière de divulgation et de gouvernance se sont renforcées en France. Les rapports et les lois sur le gouvernement des entreprises encouragent à la fois l'indépendance et la divulgation

(Rapports VIENOT I et II, Rapport Bouton 2002, loi NRE, Loi de sécurité financière, etc.).

Sur cette base, nous allons tester l'hypothèse suivante :

Hypothèse 8a : Il existe une relation positive entre le pourcentage de membres indépendants au sein du conseil d'administration d'une firme et le niveau de sa divulgation environnementale.

Notre mesure de l'indépendance du conseil est basée sur le pourcentage de membres indépendants au sein du conseil d'administration.

Dualité du conseil

En France, la loi NRE du 15 mai 2001 introduit la possibilité de séparer entre les fonctions de direction et de contrôle et de distinguer ainsi entre conseil de surveillance et directoire au sein des entreprises. Cette loi fait aussi l'obligation aux sociétés de se prononcer sur la formule retenue c'est à dire : conseil d'administration ou conseil de surveillance et directoire. Une structure de direction duale augmente la capacité de contrôle du conseil (Mak et Li 2001). Fama et Jensen suggèrent que la séparation des fonctions de direction et de contrôle a un impact sur le contrôle de gestion de la firme. Ho et Wong (2001) nomment le « Président Directeur Général » « *a Dominant Personality* » et trouvent une relation négative entre l'existence du « *Dominant Personality* » et l'étendue de la divulgation volontaire. Ainsi, nous supposons que :

Hypothèse 8 b : Il existe une relation positive entre une structure de direction duale et l'étendue de la divulgation environnementale.

La dualité du conseil est une variable dichotomique qui prend la valeur « 1 » quand il y a séparation entre les fonctions de direction et de contrôle dans la firme, c'est à dire quand il existe à la fois, un directoire et un conseil de surveillance qui lui est séparé. Cette variable prend la valeur « 0 » quand il n'y a pas de séparation entre les fonctions de direction et de contrôle et qu'il existe seulement un conseil d'administration qui gouverne l'entreprise.

La taille du conseil d'administration

L'impact de la taille de conseil sur les mécanismes de contrôle interne a été testé par Mak et Li (2001). Ils fournissent une évidence empirique que le contrôle par le conseil est plus efficace quand sa taille est réduite et lorsqu'il est composé de plus de membres indépendants. Jensen (1993) confirme cette association et fournit l'évidence que la taille du conseil est un indicateur significatif de la qualité du contrôle. Il est généralement reconnu que

plus la taille du conseil est réduite, plus efficace sera le contrôle managérial des firmes. On peut rajouter que les firmes vont être plus transparentes sur les conséquences environnementales de leurs activités. Ainsi, nous testons l'hypothèse suivante :

Hypothèse 9 : On s'attend à ce que l'étendue de la divulgation environnementale d'une firme soit associée à la taille du conseil d'administration. Toutefois, nous ne faisons pas de prédiction sur le sens de cette relation.

La taille du conseil est mesurée par le nombre de ses membres.

Les variables de contrôle

Trois variables sont introduites comme variables de contrôle dans l'analyse, L'effectif de la firme, le secteur d'activité, l'âge des actifs fixes.

Effectif et divulgation environnementale

Le rôle et l'impact de la firme sur la société peuvent être mesurés aussi bien par sa taille financière (total actif ou chiffre d'affaire par exemple) que par l'importance de sa force de travail (nombre d'employés). Toutefois, Cormier et al. (2006, p.22) suggèrent que les deux mesures ne sont pas souvent les mêmes. A titre d'exemple, un grossiste peut avoir un chiffre d'affaires important mais un nombre réduit d'employés, comparé à un industriel ayant la même taille financière. Ainsi, à l'instar de Cormier et al. (2006), nous allons compléter la mesure de la taille de la firme par le nombre des employés. Les firmes ayant un nombre élevé d'employés ont tendance à être plus transparentes et par conséquent, elles communiquent plus d'informations sur les conséquences environnementales de leurs activités. Nous nous attendons donc à ce que :

Hypothèse 10 : Il existe une relation positive entre l'effectif de la firme et l'étendue de sa divulgation environnementale.

L'effectif est le nombre total des employés. Cette variable est collectée de la base de données COMPUSTAT.

Secteur et divulgation environnementale

Les études qui ont mis en relation le secteur d'activité des entreprises et leurs pratiques de diffusion environnementale ont effectué une distinction entre les secteurs d'activité présentant une forte visibilité et ceux présentant une faible visibilité. Les secteurs peuvent présenter une faible ou forte visibilité d'un point de vue environnemental et / ou éthique ou

vis-à-vis du grand public. Les études de Patten (1991) et de Roberts (1992) ont présenté un classement entre secteurs fortement (faiblement) exposés d'un point de vue environnemental ou éthique. Cormier et al (2004b) trouvent que le niveau de la divulgation environnementale dans les rapports annuels varie de 7.84 dans les secteurs des services à 77.68 pour les secteurs industriels (Cormier et al. 2004b ; p.31). Parmi les sept secteurs d'activité étudiés (biens de consommation et de service, énergie, médicaments et produits chimiques, industrie, technologies de l'information, ressources, télécommunications, services), la divulgation environnementale est plus importante pour les quatre industries à haute sensibilité environnementale à savoir les secteurs, industrie, ressources, énergie, produits chimiques et médicaments. Les résultats de Cormier et al. (2004b) sont en accord avec ceux de Patten (2002) qui trouve aussi que les firmes opérant dans des secteurs à haute sensibilité environnementale divulguent plus d'information environnementale. Sur la base des études antérieures nous émettons l'hypothèse suivante :

Hypothèse 11 : les entreprises œuvrant dans des secteurs réputés « polluants » sont susceptibles de divulguer plus d'information environnementale.

Les entreprises de notre échantillon opèrent dans les quatre groupes sectoriels suivants : « industries et ressources », « biens de consommation cycliques et non cycliques », « services cycliques et non cycliques », « technologies de l'information ».

En se basant sur les études antérieures, on peut classer ces industries par ordre de sensibilité environnementale décroissante : « industries et ressources », « biens de consommation cycliques et non cycliques », « services cycliques et non cycliques », « technologies de l'information ».

L'âge des actifs fixes

D'une manière générale, les actifs les plus anciens sont plus polluants que les plus récents. Certaines études empiriques montrent que l'âge des actifs fixes est relié à la performance environnementale de la firme (Freedman et Jaggi, 1992 ; pp. 327-330). Dès lors, en absence de divulgation, les investisseurs auront tendance à s'appuyer sur l'âge des immobilisations corporelles pour évaluer le bilan environnemental d'une firme.

Ainsi, nous prévoyons que :

Hypothèse 12 : Il existe une relation positive entre l'âge des immobilisations corporelles d'une firme et l'étendue de sa divulgation environnementale.

L'âge des immobilisations corporelles est mesuré en divisant la valeur des immobilisations corporelles d'une année donnée par le total actif.

2. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

2.1. Méthodologie

L'échantillon de base, retenu dans cette étude, est constitué par les entreprises françaises non financières cotées au SBF 120. Cet échantillon est censé représenter les entreprises françaises cotées concernées par l'application de l'article 116 de la loi NRE et pour lesquelles on peut accéder aux rapports annuels de trois années consécutives ainsi que les rapports sociétaux (rapport de développement durable, environnemental, de responsabilité sociale, etc.).

Mesure de la divulgation environnementale

La grille d'analyse de l'information environnementale contient :

- 1) des indicateurs de la grille de Cormier et Magnan (1999) (qui est une adaptation de l'échelle de Wiseman (1982)),
- 2) des indicateurs environnementaux du décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris pour application de l'article 116 de la loi NRE du 15 mai 2001,
- 3) des indicateurs environnementaux élaborés dans le cadre de *la Global Reporting Initiative (GRI)* et ce, en utilisant un article paru dans la revue française de comptabilité n°364 de mars 2004 où Florence DEPOERS fournit une comparaison GRI / NRE du *reporting* environnemental.

Nous avons choisi la grille de Wiseman (1982) car c'est une grille originelle dans le domaine de la divulgation environnementale. D'ailleurs, notre revue de la littérature montre que la classification adoptée par Wiseman a été utilisée dans plusieurs études ultérieures (Freedman et Wasley, 1990 ; Patten, 1992, Bewley et Li, 2000 ; Cormier et Magnan, 1999, 2002, 2003 et Cormier et al. 2004, 2005 et 2006). Le support de base analysée dans ces études est le rapport annuel. Cette grille a aussi fait l'objet d'une actualisation à deux reprises par

Cormier et Magnan en 1999 et en 2003 ce qui justifie son adaptation au contexte français des années 2000.

La méthode de codage consiste à repérer la présence d'une information ou d'un item donné ; affecter cet item à la sous catégorie correspondante quand il s'agit d'une information liée à l'environnement et enfin à accorder une note ou un score à cette information.

La grille de notation est la suivante :

- « 0 » s'il n'y a aucune information ;
- « 1 » si l'information est décrite de manière générale ;
- « 2 » si l'information est décrite de manière précise (c'est à dire qu'elle est chiffrée mais pas détaillée ou le contraire) ;
- « 3 » si l'information est décrite de manière détaillée chiffrée.

Nous pouvons donner deux exemples de notation de la divulgation environnementale :

Dans le rapport annuel 2003 de *Sanofi-Aventis* (page 315) :

« La consommation totale d'eau de refroidissement sans contact, a augmenté d'environ 2% en 2003 en raison de la vague de chaleur exceptionnelle en Europe et de la hausse de la production. Par rapport à 2001, la consommation d'eau a augmenté de 4 % (5 %) hors sites cédés). L'essentiel de cette hausse provient d'un accroissement de la consommation en eaux des rivières ».

L'information sur cet item « *consommation des ressources en eau (consommation totale d'eau)* » est précise et elle est chiffrée, on lui accorde donc la note 3.

Dans son rapport annuel 2002, *Accor* apporte des précisions sur l'item « utilisation et émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en tonnes d'équivalent CFC-11 » de la manière suivante : *«le groupe a initié le recensement de toutes ses installations réfrigérantes et l'identification des types de fluides utilisés afin de poursuivre les remplacements des CFC dans les fluides de substitution et de planifier le renouvellement des installations »* (rapport annuel 2003 d'Accor, page 27). La note « 2 » est attribuée car l'information bien que détaillée, elle n'est pas chiffrée.

2.2. Résultats de l'étude

2.2.1. L'analyse descriptive des variables explicatives

Les tableaux 1 et 2 présentent les statistiques descriptives relatives aux caractéristiques des entreprises de notre échantillon. Nous pouvons constater que la structure de propriété des entreprises est concentrée mais assez dispersée en même temps. La moyenne de pourcentage

des droits de votes détenus par le public est de l'ordre de 57,64 %. L'échantillon retenu est constitué d'entreprises de tailles très diverses, ceci est justifié par la disparité (écart-type) de l'actif et de l'effectif. Notons par ailleurs, que le ratio d'endettement moyen des entreprises de l'échantillon est de 25,2263 en 2000; 26,2876 en 2001 et 27,07783 en 2002. On constate donc un accroissement de l'endettement des entreprises françaises durant la période de notre étude (2001/2003).

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables explicatives numériques

	2000		2001		2002	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
BETA	1.2132	0.87552	1.2132	0.85518	1.2132	0.87552
VOL	82.93478	410.52403	61.25314	197.06209	79.19166	272.06024
ROCE	14.1278	10.0264	63.44845	495.60892	7.60079	32.843996
ENDET	25.22630	17.766112	26.28760	17.959588	27.07783	17.493083
STPROP	0.5764	0.25943	0.6943	1.12449	0.5668	0.26023
MINDCA	2.35	3.332	2.90	3.560	3.30	3.688
AGEIMMO	0.2196	0.21763	0.2151	0.20157	0.2206	0.20067
TAILCA	12.74	4.403	12.74	4.625	12.57	4.621
ACTIF	12414.13	24904.131	13095.23	24401.584	11862.88	19775.346
EFFECT	48352.07	77620.573	51062.41	81604.019	47494.89	73168.382

Légende :

BETA: le risque Bêta de l'entreprise, **VOL** : volume de transactions, **ROCE** : taux de rendement des investissements attribuables aux actionnaires, **ENDET** : ratio d'endettement, **STPROP** : structure de propriété, **MINDCA** : membres indépendants du conseil d'administration, **AGEIMMO** : âge des immobilisations corporelles, **TAILCA** : taille du conseil d'administration, **ACTIF** : Actif de l'entreprise, **EFFECT** : Effectif de l'entreprise.

Pour les variables binaires, nous remarquons selon les résultats reportés au tableau 2 ci-dessous que 34 % des entreprises de notre échantillon font partie de l'indice CAC40.

Par ailleurs, 31,9 % des entreprises de notre échantillon ont une structure de direction duale (séparation entre les fonctions de direction et de contrôle). Par ailleurs, les statistiques descriptives des variables binaires indiquent que le secteur le plus représenté est celui des services cycliques et non cycliques (33 %) suivi par le secteur biens de consommation cycliques et non cycliques (24,5 %).

Tableau 2 : Statistiques descriptives des variables explicatives binaires

	Nombre	Pourcentage
CAC40	32	34
DCS	30	31.9
CONSOM	23	24.5
INDRESS	26	27.7
SERV	31	33
TECH	14	14.9

Légende :

DCS: Directoire, Conseil de surveillance, **CONSOM** : biens de consommation cycliques et non cycliques, **INDRESS** : industries et ressources, **SERV** : services cycliques et non cycliques, **TECH** : technologies de l'information.

2.2.2. Description de la divulgation environnementale

Les tableaux 3 et 4 ci-dessous montrent les caractéristiques du score environnemental par composantes par année (tableau 3) et ensuite par secteur (tableau 4). Il ressort du tableau 3, ci-dessous, que la communication sur les normes de pollution constitue l'essentiel de la communication environnementale tout au long des trois années d'étude. Elle est suivie respectivement par le *reporting* sur la gestion environnementale et la communication sur le développement durable et dans une moindre mesure par les facteurs économiques, les lois et règlements et la restauration des sites.

Tableau 3 : Statistiques descriptives du score environnemental et ses composantes par année

	2001		2002		2003	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
SCENV	7.55	9.695	18.51	17.250	26.17	20.07
FACECO	0.7447	1.81355	2.2872	3.32673	3.2234	3.71326
LOI	0.2234	1.011763	1.0000	2.26236	1.6064	2.68095
NORMPOLL	2.6383	4.36962	6.2447	6.69567	9.1915	7.90437
DD	1.4362	2.70626	3.7766	4.05912	5.2660	4.65631
RESTAU	0.1915	0.66035	0.5106	1.05489	0.6915	1.1456
GESTENV	2.2660	3.13213	4.7340	4.96910	6.117	5.34379

Légende :

SCENV : score environnemental total, **FACECO**: facteurs économiques, **LOI**: lois et règlements, **NORMPOLL** : normes de pollution, **DD**: Développement Durable, **RESTAU** : restauration des sites, **GESTENV** : gestion environnementale.

D'après le tableau 4 ci-dessous, on peut relever aussi que la communication sur les normes de pollution présente la moyenne la plus élevée pour tous les secteurs d'activités. Elle est suivie dans l'ordre par la communication sur, la gestion environnementale, le développement durable, les facteurs économiques, les lois et règlements, la restauration des sites.

Tableau 4 : Statistiques descriptives du score environnemental et ses composantes par secteur

	CONSOM		INDRESS		SERV		TECH	
	Moy	Ecart-type	Moy	Ecart-type	Moy	Ecart-type	Moy	Ecart-type
SCENV	21.01	20.465	18.06	16.176	17.29	17.929	10.55	15.001
FACECO	2.2899	3.43897	2.4103	3.63402	2.1505	3.14831	1.000	1.69648
LOI	0.8551	1.84929	1.0641	2.63019	1.0323	2.92106	0.6667	1.37338
NORMPOLL	7.5217	8.30416	5.7949	6.31707	6.2043	6.79763	3.5952	5.75542
DD	4.8116	4.42345	3.3205	3.87966	3.3763	4.38851	1.9048	3.27451
RESTAU	0.4638	0.90065	0.3333	0.81650	0.6559	1.25538	0.2857	0.70834
GESTENV	5.029	5.53059	5.0128	4.10731	3.9462	4.90866	3.0476	4.50448

Légende :

SCENV : score environnemental total, **FACECO**: facteurs économiques, **LOI**: lois et règlements, **NORMPOLL** : normes de pollution, **DD**: Développement Durable, **RESTAU** : restauration des sites, **GESTENV** : gestion environnementale, **CONSOM** : biens de consommation cycliques et non cycliques, **INDRESS** : industries et ressources, **SERV** : services cycliques et non cycliques, **TECH** : technologies de l'information.

Convergence / divergence dans les scores de divulgation

On teste l'égalité des variances du score environnemental et ses différentes composantes par le biais du test F (de comparaison des variances).

Les résultats reportés au tableau 5 ci-dessous montrent que l'étendue et la qualité de la divulgation environnementale tendent à diverger d'une année à l'autre. L'erreur standard moyenne du score de divulgation environnemental passe de 1,000 en 2001 à 2,070 en 2003. Cette divergence est aussi observée pour les différentes composantes de ce score. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il y a une différence dans l'étendue et la qualité de la divulgation environnementale d'une année à l'autre et ce, depuis l'initiative de réglementation de ce mode de reddition (2001). La statistique F est significative à hauteur de 1 % pour toutes les composantes de la divulgation environnementale ce qui confirme le rejet de l'hypothèse H0 de l'égalité des variances des scores d'une année à l'autre.

Tableau 5 : Erreur standard moyenne / Test de Levene sur l'égalité des variances

	2001	2002	2003	2003
		2002/2001	2003/2002	2003/2001
Score environnemental	1.000	1.779	2.070	
		35.809 (0.000)	2.045 (0.000)	47.124 (0.000)
Facteurs économiques	0.187	0.343	0.383	
		23.701 (0.000)	1.235 (0.268)	35.229 (0.000)
Lois et règlements	0.105	0.233	0.277	
		24.310 (0.000)	2.607 (0.108)	42.807 (0.000)
Normes de pollution	0.451	0.691	0.815	
		17.491 (0.000)	4.510 (0.035)	40.960 (0.000)
Développement Durable	0.279	0.419	0.480	
		29.668 (0.000)	1.128 (0.290)	33.475 (0.000)
Restauration des sites	0.068	0.109	0.118	
		25.072 (0.000)	3.203 (0.075)	53.935 (0.000)
Gestion environnementale	0.323	0.513	0.551	
		20.347 (0.000)	0.314 (0.576)	23.394 (0.000)

2.2.3. Les déterminants de la divulgation environnementale

Nous allons commencer par exposer les résultats du test bi-varié, ensuite ceux des tests multi-variés.

Etude des corrélations entre la variable dépendante (score environnemental) et les variables indépendantes

Prises isolément, certaines variables semblent influencer la divulgation environnementale (score total et différentes composantes). Les entreprises de grande taille sont susceptibles de communiquer plus d'information de nature environnementale. Il en est de même pour celles qui sont exposées aux médias. Les corrélations entre **la divulgation environnementale** (score total) et les variables risque, endettement, taille du conseil d'administration, présence de membres indépendants au sein du conseil, exposition, effectif et âge des immobilisations corporelles, sont significatives au seuil de 1% bilatéral.

Tableau 6 : Test de Pearson entre les variables explicatives quantitatives et la divulgation environnementale

	BETA	ENDET	VOL	ROCE	STPR	TAILC	PRMIN	MEDIA	TAIL	EFFEC	AGIM
SCENV	-0.185**	0.257**	-0.005	0.035	0.034	0.270**	0.216**	0.311**	0.510**	0.331**	0.264**
FACECO	-0.177**	0.119*	0.022	0.065	-0.035	0.075	0.157**	0.019	0.251**	0.080	0.266**
LOI	-0.67	0.144*	-0.042	0.036	-0.068	0.109	0.241**	0.092	0.300**	0.206**	0.187**
NORMPO	-0.172**	0.244**	-0.029	-0.005	0.012	0.302**	0.110	0.391**	0.500**	0.350**	0.245**
DD	-0.213**	0.238**	-0.052	0.066	-0.013	0.195**	0.207**	0.125*	0.357**	0.228**	0.222**
RESTAU	-0.077	0.193*	0.088	0.150*	-0.026	0.219**	0.068	-0.025	0.177**	0.060	0.220**
GESTENV	-0.096	0.217**	0.057	-0.011	-0.013	0.255**	0.216**	0.274**	0.523**	0.375**	0.129*

Légende :

BETA: le risque Bêta de l'entreprise, **ENDET** : ratio d'endettement, **VOL** : volume de transactions, **ROCE** : taux de rendement des investissements attribuables aux actionnaires, **STPROP** : structure de propriété, **TAILC** : taille du conseil d'administration, **PRMIN** : pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration, **MEDIA** : exposition aux médias, **TAIL** : taille de l'entreprise, **EFFEC** : Effectif de l'entreprise, **AGIM**: âge des immobilisations corporelles, **SCENV** : score environnemental total, **FACECO**: facteurs économiques, **LOI** : lois et règlements, **NORMPOLL** : normes de pollution, **DD** : Développement Durable, **RESTAU** : restauration des sites, **GESTENV** : gestion environnementale. Seuil de significativité : **p < 0,001; * p<0,05

Résultats des tests multi-variés

Les tests multi-variés ont été réalisés en ayant recours à la régression linéaire par la méthode des moindres carrés ordinaires à l'aide de l'équation suivante :

$$Y_{(ij,t)} = \alpha + \beta_1 (BETA)_{jt-1} + \beta_2 (ENDET)_{jt-1} + \beta_3 (VOL)_{jt-1} + \beta_4 (ROCE)_{jt-1} + \beta_5 (STPROP)_{jt-1} + \beta_6 (TAILCA)_{jt-1} + \beta_7 (PRMIND)_{jt-1} + \beta_8 (DCS)_{jt-1} + \beta_9 (AGEIMMO)_{jt-1} + \beta_{10} (MEDIA)_{jt-1} + \beta_{11} (EFFECT)_{jt-1} + \beta_{12} (TAIL)_j + \varepsilon_{ij}$$

Explications des variables dépendantes et indépendantes :

$Y_{(ij,t)}$: Score i de l'entreprise j au cours de l'année t (avec i = 1, le score environnemental total (SCENV); i = 2, le score relatif aux facteurs économiques (FACECO); i = 3, le score relatif aux lois et règlements (LOI); i = 4, le score relatif aux normes de pollution (NORMPOLL); i = 5, le score relatif à la restauration des sites (RESTAU); i = 6, le score relatif à la gestion environnementale (GESTENV)).

BETA $_j$: le risque bêta de l'entreprise j ; **ENDET** $_j$: l'endettement de l'entreprise j (ratio : dettes totales / actif) ; **VOL** $_j$: volume de transactions (ratio : volume / nombre d'actions) ; **ROCE** $_j$: taux de rendement des

investisseurs ou des capitaux propres attribuables aux actionnaires ; **STPROP**_j : la structure de propriété est mesurée par le pourcentage des droits de vote détenus par le public ; **TAILCA**_j : taille du conseil d'administration ; **PRMIND**_j : pourcentage des membres indépendants au sein du conseil d'administration ; **DCS**_j : structure duale : Directoire et Conseil de Surveillance ; **AGEIMMO** : âge des immobilisations corporelles de la firme, c'est le ratio immobilisations corporelles / total actif ; **MEDIA**_j : exposition aux médias de la firme ; **EFFECT**_j : effectif de l'entreprise ; **TAIL**_j : taille de l'entreprise mesurée par le logarithme naturel de l'actif ; Avec α et β : Constantes et ε_{ij} : Terme d'erreur résiduel.

Tableau 7 : Régressions multiples au sens des Moindres Carrées Ordinaires (MCO) des déterminants du score environnemental et ses composantes

	Signe prédit	SCENV	FACECO	LOI	NORMPO	DD	RESTAU	GESTENV
AN 02	+	0.435***	0.346***	0.279***	0.378***	0.382***	0.226***	0.342***
AN 03	+	0.272***	0.224***	0.154**	0.232***	0.256***	0.153***	0.222***
BETA	+/-	-0.032	0.000	0.075	-0.103*	-0.016	-0.034	0.014
ENDET	+/-	0.009	-0.12**	-0.016	-0.008	0.045	0.003	0.104
VOL	+	0.005	0.026	-0.054	-0.007	-0.035	0.150***	0.039
ROCE	+	0.015	0.062	0.013	-0.016	0.044	0.113*	-0.032
STPROP	+	-0.0438	-0.076	-0.086*	0.007	-0.037	-0.043	-0.023
TAILCA	+/-	-0.059	-0.226***	-0.111*	-0.008	0.013	0.265***	-0.071
PRMIND	+	0.144***	0.087	0.146***	0.052	0.197***	0.169***	0.115**
DCS	+	0.056	0.017	-0.051	0.121**	0.055	0.068	-0.009
MEDIA	+	0.145***	-0.058	-0.050	0.256***	-0.023	0.027	0.234***
TAIL	+	0.412***	0.472***	0.350***	0.333***	0.247***	-0.090	0.386***
EFFECT	+	-0.002	-0.136	-0.013	0.043	0.042	0.025	-0.006
AGEIMM	+	0.183***	0.256***	0.183***	0.135***	0.139***	0.157***	0.086*
CONSOM		0.180***	0.110**	0.020	0.143***	0.271***	0.046	0.164***
INDRESS		0.066	0.067	0.001	0.068	0.045	-0.093	0.065
TECH		0.078	-0.035	-0.016	0.140**	0.051	0.064	0.057
R²		52.0 %	29.4 %	22.5 %	48.6 %	38.3 %	19.6 %	46.0 %
R² ajusté		48.7 %	24.5 %	17.2 %	45.0 %	34.1 %	14.0 %	42.2 %
Test F		15.689***	6.029***	4.211***	13.666***	8.998***	3.523***	12.305***
N		263	263	263	263	263	263	263

D'après le tableau 7, nous remarquons que l'année affecte d'une manière significative et positive les pratiques de divulgation environnementale des entreprises françaises. L'analyse des résultats montre aussi l'existence d'une relation positive significative entre la divulgation environnementale et la présence de membres indépendants au sein du conseil d'administration. Les résultats de la régression multiple montrent, également, l'importance des variables « exposition aux médias » et « taille » dans l'explication de la diffusion de l'information environnementale par les entreprises françaises. L'âge des immobilisations

corporelles est associé positivement et au seuil de 1 % au score environnemental total. Par ailleurs, l'appartenance de l'entreprise au secteur « biens de consommation cycliques et non cycliques », détermine positivement et significativement au seuil de 1 % le score environnemental ainsi que la plupart de ses composantes. Toutefois, le lien est non significatif pour la composante restauration des sites.

Tableau 8 : Régressions multiples au sens des Moindres Carrées Ordinaires (MCO) des déterminants du score environnemental

	Signe prédit	SCENV01	SCENV02	SCENV03	Modèle global : toutes les variables	Modèle global : variables avec VIF < 3
					0.435***	0.440***
					0.272***	0.277***
BETA	+/-	-0.095	-0.001	-0.088	-0.032	-0.080
ENDET	+/-	-0.118	0.055	-0.023	0.009	0.032
VOL	+	0.112*	0.001	-0.052	0.005	0.004
ROCE	+	-0.142	0.002	-0.176*	0.015	0.008
STPROP	+	0.102	-0.104*	0.075	-0.0438	-0.034
TAILCA	+/-	0.168**	-0.060	-0.108	-0.059	0.132***
PRMIND	+	0.179**	0.171**	0.139**	0.144***	0.219***
DCS	+	0.028	0.045	0.129*	0.056	0.059
MEDIA	+	0.283***	0.071	0.165**	0.145***	0.203***
TAIL	+	0.145*	0.529***	0.520***	0.412***	
EFFECT	+	0.172*	0.029	-0.099	-0.002	0.199***
AGIMMO	+	0.094	0.206**	0.317***	0.183***	0.196***
CONSOM		0.366***	0.154**	0.191***	0.180***	0.217***
INDRESS		0.182**	0.029	0.071	0.066	0.112**
TECH		0.225**	0.078	0.106*	0.078	0.142**
R² ajusté		33.4 %	33.8 %	44.9 %	48.7 %	44.4 %
Test F		3.878***	3.998***	5.717***	15.689***	12.666***
N		86	88	87	263	264

Légende :

AN 02 : année 2002, **AN 03** : année 2003, **BETA**: le risque Bêta de l'entreprise, **ENDET** : ratio d'endettement, **VOL** : volume de transactions, **ROCE** : taux de rendement des investissements attribuables aux actionnaires, **STPROP** : structure de propriété, **TAILCA** : taille du conseil d'administration **PRMINDCA** : pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration, **DCS** : directoire conseil de surveillance, **MEDIA** : exposition aux médias, **TAIL** : le logarithme naturel de l'actif de l'entreprise, **EFFECT** : Effectif de l'entreprise, **AGEIMMO** : âge des immobilisations corporelles, **CONSOM** : biens de consommation cycliques et non cycliques, **INDRESS** : industries et ressources, **TECH** : technologies de l'information, **SCENV** : score environnemental total, **FACECO**: facteurs économiques, **LOI** : lois et règlements, **NORMPOL**: normes de pollution, **DD** : Développement Durable, **RESTAU** : restauration des sites, **GESTENV** : gestion environnementale. *. Significatif à un niveau de confiance de 10 % (unilatéral s'il y a prédiction de signe) ; **. Significatif à un niveau de confiance de 5 % (unilatéral s'il y a prédiction de signe) ; ***. Significatif à un niveau de confiance de 1 % (unilatéral s'il y a prédiction de signe)

Les résultats des régressions intégrant le score environnemental par année comme variable à expliquer, montrent que le modèle ont des bons pouvoir explicatif (R² égal à 33,4 %

en 2001 ; 33,8 % en 2002 et 44,4 % en 2003). Ce qui nous permet de conclure que les modèles expliquent une proportion significative de la variance de la divulgation environnementale. Il ressort des résultats que la divulgation environnementale au cours de l'année 2001 est liée significativement et positivement avec la taille du conseil d'administration et la présence de membres indépendants en son sein. Par ailleurs, les paramètres de légitimité (exposition aux médias et visibilité politique) déterminent positivement le score environnemental au cours des trois années d'étude. Les variables de contrôle sont toutes significatives dans le sens attendu.

Etude de la colinéarité

On cherche à savoir si deux variables (ou plus) apportent la même information auquel cas, il est utile de considérer les deux. Parmi les tests possibles sur SPSS, on retrouve les facteurs d'inflation f_i définis par les termes diagonaux de la matrice R^{-1} . Ces termes diagonaux dépendent des coefficients de corrélation multiple R_j^2 obtenus en effectuant la régression de la variable X_j par les autres variables explicatives (Foucart 2005, p.7).

Le calcul du facteur d'inflation pour nos variables explicatives du modèle global nous permet de constater que la variable taille mesurée par le logarithme naturel de l'actif présente un facteur d'inflation élevé (> 3). Toutes les autres variables ont un facteur d'inflation inférieur à 3. On enlève la variable taille et on effectue une régression avec les autres variables. Les résultats de cette régression sont reportés au tableau 8 ci-dessus (colonnes 5 et 6). Ainsi, en éliminant la variable taille, le modèle reste significatif au seuil de 1 % et R^2 ajusté égal à 44.4 %. La variable de contrôle, effectif de la firme devient significative au seuil de 1 %. Elle détermine positivement le niveau de la divulgation environnementale.

Synthèse et Discussion des résultats de l'étude

Nos résultats de codage des informations environnementales communiquées par les entreprises françaises dans leurs rapports annuels et sociétaux indiquent qu'il y a une grande disparité dans les stratégies de divulgation environnementales adoptées. Cette disparité est justifiée par les écarts-types importants trouvés. En effet, il ressort de notre analyse et codage des rapports des entreprises françaises que certaines catégories d'informations environnementales exigées par la loi, ne sont pas renseignées par les entreprises. Elles justifient ceci par le fait que leurs activités n'affectent pas l'environnement de manière directe. Par exemple, dans son rapport annuel 2003, ALTEN, communique sur les conséquences environnementales de son activité comme suit :

« *La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie avec, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste sera déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets. Non applicable au regard de l'activité de la société* ». (Rapport annuel 2003 du groupe ALTEN, p. 51).

Nous avons trouvé aussi que les entreprises fournissent des indicateurs sur la communication des normes de pollution et de développement durable, ensuite sur la restauration des sites et la gestion environnementale, elles donnent moins d'indicateurs sur les facteurs économiques et le respect de la loi.

D'une manière générale, nous avons pu établir qu'un niveau de divulgation environnementale élevé est associé à une forte exposition médiatique de la firme et au degré de sa visibilité politique mesurée par la taille. Les médias peuvent menacer la légitimité des activités des grandes entreprises par la publication d'articles qui reportent les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement. Les médias traduisent généralement les attentes du public de la firme. Ainsi, la nature et le nombre d'articles rapportant la performance environnementale de l'entreprise dans les médias, sont devenus un moyen de pression sur l'entreprise. Sur cette base, le discours environnemental est un instrument stratégique de la légitimité du dirigeant vis-à-vis de ses parties prenantes directes et, plus généralement, de l'entreprise vis-à-vis de son environnement sociétal.

Nous avons pu observer également, que le niveau de la divulgation environnementale est déterminé par des paramètres de gouvernement d'entreprise (la taille du conseil d'administration et la présence de membres indépendants en son sein) qui trouvent leur fondement dans la théorie de l'agence. Ce résultat illustre, nous semble-t-il, le lien étroit entre la gouvernance des entreprises et la transparence. Ce lien a été mis en lumière par plusieurs rapports et lois qui ont suivi les scandales financiers qui ont touché les entreprises dans le monde entier au cours de ces dernières années. Une bonne gouvernance passe par une meilleure maîtrise des risques à long terme qui nécessite l'intégration de l'aspect environnemental et plus largement sociétal dans les pratiques de *reporting* des entreprises et notamment des multinationales.

L'analyse des résultats afférents aux variables de contrôle indique que le niveau de la divulgation environnementale est relié d'une manière positive avec sa performance environnementale. Nous avons pu distinguer des différences de comportement selon le secteur

industriel. Les secteurs réputés polluants ont plus tendance à communiquer des informations de nature environnementale.

CONCLUSION

Notre recherche s'est donnée pour ambition d'étudier les déterminants de la divulgation environnementale volontaire des entreprises françaises. Nous avons pu remarquer que certaines thématiques environnementales exigées par la loi NRE sont particulièrement difficiles à traduire sous forme d'indicateurs quantitatifs. C'est pourquoi, la plupart des entreprises ont eu recours aux indicateurs du GRI. L'adoption des lignes directrices (indicateurs GRI) est jusqu'à nos jours volontaire et ne fait l'objet d'aucune obligation légale. Les études antérieures se fondent généralement sur un seul cadre théorique. Dans notre recherche, nous avons souhaité valider un modèle multi-théorique de détermination des pratiques de communication d'informations environnementales.

De nombreuses études, pour la plupart anglo-saxonnes, traitent des déterminants de l'offre volontaire d'informations environnementales ou sociétales par les entreprises. Par rapport à ces recherches, la nôtre apporte, nous semble-t-il, une contribution sous deux aspects. Sur le plan méthodologique, elle propose une grille de codage pour mesurer la quantité et la qualité de l'offre d'informations environnementales des entreprises françaises dans leurs rapports annuels et sociétaux. Cette étude fournit aussi de nombreuses connaissances empiriques sur l'offre d'informations environnementales des entreprises françaises au cours de la période 2001/2003, ainsi que sur les facteurs expliquant le niveau de leur diffusion dans les rapports annuels et sociétaux.

En dépit de ses apports, notre recherche présente des limites. La première limite que nous pouvons soulever est liée aux outils méthodologiques employés. En effet, nous avons effectué notre analyse de contenu sur les rapports annuels et sociétaux. Or, d'autres instruments de diffusion peuvent être mis en évidence, notamment les sites internet des entreprises et leurs communiqués de presse. Les thèmes de la grille de codage ne sont par ailleurs, pas exhaustifs, mais sont sélectionnés dans le but de fournir une idée sur les politiques et les pratiques reliées à la divulgation environnementale des entreprises françaises. De plus, même si notre cadre multi-théorique offre un cadre intéressant pour la compréhension du comportement des entreprises dans le domaine de la divulgation environnementale, il n'est pas assez englobant pour analyser tous les déterminants. Il nous semble qu'un important travail théorique reste à mener afin de permettre d'offrir un cadre d'analyse complet à l'étude des déterminants de la divulgation environnementale ou sociétale.

Nous nous sommes intéressé dans cette recherche, à la communication des entreprises sur l'impact de leurs activités sur l'environnement. Il peut y avoir un décalage entre ce que l'entreprise peut communiquer sur ces impacts et ce qu'elle fait réellement. Partant de l'idée que ces informations environnementales sont nécessaires ou peuvent être intégrées dans la prise de décision des investisseurs, l'assurance de la pertinence et de la crédibilité de ces informations paraît alors nécessaire. On note cependant, l'absence de référentiel commun et la faiblesse des mécanismes de contrôle dans le domaine du *reporting* sociétal ; de plus, comme nous l'avons vu, la tentative de normalisation de ce type de *reporting* est en fait liée à une initiative privée (le GRI). *In fine*, la légitimation des normes passe le plus souvent par une contrainte coercitive (cadre législatif essentiellement) qui est seule à même de garantir une homogénéité complète des pratiques. Il s'agit là, d'une deuxième limite à cette recherche. Une troisième limite réside dans la subjectivité du codage de ce type d'informations. La décision d'accorder une note sur le degré de précision de l'information fournie relève de l'appréciation du chercheur.

Notre recherche peut être prolongée par des études de cas qui permettraient éventuellement de mettre en évidence d'autres déterminants et notamment, les pressions exercées par d'autres parties prenantes qui pourraient expliquer l'adoption par les entreprises d'une stratégie de communication environnementale. La présente recherche ne porte que sur le *reporting* des entreprises. Reste posée la question du contrôle et de la conformité des informations transmises par les seules directions d'entreprise à leur réalité sociale. En ce sens, la transparence ne suffit pas toujours. De plus en plus, les parties prenantes demandent aux entreprises de prouver qu'elles font effectivement ce qu'elles prétendent faire. Il y va de la crédibilité de l'entreprise et de sa capacité à rendre compte (« *accountability* »). C'est pourquoi la demande d'un contrôle externe, indépendant, ne cesse de croître, notamment depuis les rangs des consommateurs, des pouvoirs publics et des ONG. C'est déjà le cas depuis longtemps pour les aspects financiers et économiques de l'activité entrepreneuriale et une telle démarche est aussi de plus en plus demandée pour les aspects environnementaux. Un nombre croissant de labels et de certifications tente de répondre à ce souci. Par contrôle indépendant, on entend contrôle réalisé par un organisme de contrôle compétent, indépendant vis-à-vis de l'entreprise et accrédité pour ce type de contrôle sur la base d'une grille d'évaluation objective. La recherche sur le contrôle dans le domaine du *reporting* environnemental ou plus largement sociétale s'avère donc un propice champ de recherche futur.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS C.A. (2002), "Internal organisational factors influencing corporate social and ethical reporting: Beyond current theorising", *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol.15, n°2, pp.223-250.
- AERTS, W., CORMIER, D., MAGNAN, M. (2007), "Corporate Environmental Disclosure, Financial Markets and the Media: An International Perspective", *Ecological Economics*, vol.63, June, pp.
- AERTS, W., CORMIER, D., MAGNAN, M. (2006), "Intra - Industry Imitation in Corporate Environmental Reporting: an International perspective ", *Journal of Accounting and public Policy*, vol. 25 (3), pp.
- BANSOL P., CLELLAND L. (2004), "Talking Trash: Legitimacy, Impression Management and Unsystematic Risk in the context of the Natural Environment", *Academy of Management Journal*, vol. 47, n°1, pp.93-103.
- BELKAOUI A. (1976), "The Impact of the Disclosure of The Environmental Effects of Organizational Behaviour on The Market", *Financial Management*, vol. 5, n° 4, pp.26-30.
- BERLE A.A., MEANS G.C. (1932), "The Modern Corporation and private property", Commerce Clearing House, New York.
- BERTHELOT S., CORMIER D., MAGNAN M. (2003), "Environmental Disclosure Research: review and synthesis". *Journal of Accounting Literature*, 22, pp. 1- 44.
- BLACCONIÈRE W., NORTH CUT D. (1997), "Environmental Information and Market Reactions to environmental Legislation", *Journal of Accounting Auditing & Finance*, vol.12, n°2, pp. 149-178.
- BLACCONIÈRE W., PATTEN D. (1994), "Environmental disclosures regulatory costs and changes in firm value", *Journal of Accounting and Economics*, vol.18, pp. 357 – 377.
- BROWN N., C. DEEGAN (1998), "The public Disclosure of Environmental Performance Information – A Dual Test of Media Agenda Setting Theory and Legitimacy Theory", *Accounting and Business Research*, 29 (1), Winter, pp. 21-41.
- CAPRON M., QUAIREL F. (2003), « Reporting sociétal : limites et enjeux de la proposition de normalisation internationale Global Reporting Initiative », Actes du 24^{ème} congrès de l'AFC, Louvain la Neuve, Belgique.
- CHRISTOPHE B. (1995), « La comptabilité verte : de la politique environnementale à l'écobilan », De Boeck Université.
- CHRISTOPHE B. (2000), « Environnement naturel et comptabilité », in Colasse B. (dir.) *Encyclopédie de Comptabilité Contrôle de Gestion et Audit*, Economica, pp. 657-668.
- CHEN, C.J.P., JAGGI, B. (2000), "Association between independent non executive directors, family control and financial disclosures in Hong Kong", *Journal of Accounting and Public Policy* 19, pp.285-310.
- CHENG, E., COURTENAY, S. (2005), "Board composition, regulatory regime and disclosure", Illinois International Summer Accounting conference, Japan.
- CORMIER, D., MAGNAN, M. (2007), «The Revisited Contribution of Environmental Reporting to Investors' Valuation of a Firm's Earnings: An International Perspective», *Ecological Economics*, vol. 62(3-4), pp.613-626.
- CORMIER D., MAGNAN M., W. AERTS (2006), "The association between governance, media, economic factors and web-based disclosure: some Canadian evidence", Working Paper, Université du Québec à Montréal (<http://www.cifo.uqam.ca/publications/cahiers.asp>).
- CORMIER D., GORDON I. M., MAGNAN M. (2004), "Corporate Environmental Disclosure: Contrasting Management's Perceptions with Reality", *Journal of Business Ethics*, vol. 49, pp. 143-165.
- CORMIER D., MAGNAN M. (2002), « la communication d'information environnementale un enjeu stratégique pour les entreprises », *Revue des Sciences de Gestion (Economie et Sociétés)*, vol 33 (1) printemps.

CORMIER D. (2002), «Comptabilité anglo-saxonne et internationale », Economica, Paris.

CORMIER D., M. MAGNAN (1999), “Corporate Environmental Disclosure Strategies: Determinants, Costs and Benefits”, *Journal of Accounting, Auditing and Finance*, vol.14 (4), pp.429-451.

DEEGAN C., GORDON B. (1996), “A study of the environmental disclosure practices of Australian corporations”, *Accounting and Business Research*, 26 (3), pp. 187 – 199.

DEEGAN C. (2002), “The legitimising effect of social and environmental disclosures – a theoretical foundation”, *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, 15 (3), pp.282-311.

DOWLING J., PFEFFER J. (1975), “Organizational Legitimacy: Social values and organizational behaviour”, *Pacific Sociological Review*, vol. 18, n°1, pp.122-136.

DYE R.A. (1985), “Disclosure of non proprietary information”, *Journal of Accounting Research*, 23, spring, pp. 123-145.

ENG L.L., MACK Y.T. (2003), “Corporate Governance and voluntary disclosure”, *Journal of Accounting and Public Policy* 22, pp. 325-345.

ERNST & ERNST (1978), “1977 Survey of Fortune 500 Annual Reports”, Ernst & Ernst Cleveland Ohio.

FAMA E.F., JENSEN M.C. (1983), « The separation of ownership and control », *The Journal of Law and Economics*, 26, June, pp. 301-325.

GORDON I., CORMIER, D., MAGNAN M. (2004), “An Assessment of the Perceived Determinants of Corporate Environmental Reporting Strategies”. *Journal of Business Ethics* 49, pp.143-165.

GRAY R. (2002), “The social accounting project and Accounting Organizations and Society Privileging engagement, imaginings, new accountings and pragmatism over critique?”, *Accounting, Organization and Society*, n° 27, pp. 687-708.

GRAY R., R. KOUHY, S. LAVERS (1995A), “Corporate Social and Environmental Reporting: A Review of the Literature and a Longitudinal Study of UK Disclosure”, *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, 8 (2), pp. 47-77.

GURTHRIE J., L. D. PARKER (1989), “Corporate Social Reporting: A Rebuttal of Legitimacy Theory”, *Accounting and Business Research*, 19 (76), pp.343-352.

HOGNER R. H. (1982), “Corporate Social Reporting Eight Decades of Development at U.S. Steel”, *Research in Corporate Performance and Policy*, 4, pp.243-250.

INGRAM R.W. (1978), “An investigation of the information content of (certain) social responsibility disclosures”, *Journal of Accounting Research*, vol. 16, pp. 270-285.

JENSEN M., MECKLING W. (1976), “Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and shareholder intervention”, *Journal of Financial Economics*, vol. 3, n° 4, October, pp. 305-360.

LABELLE (2001), « La recherche en comptabilité financière et la recherché en comptabilité de gestion », dans « faire la recherché en comptabilité financière », coordonné par Pascal Dumontier et Robert Teller, édité avec la FNEGE, Vuibert, pp.

LEUZ C., VERRECCHIA R. (2000), “The Economic Consequences of Increased Disclosure”, *Journal of Accounting Research*, vol. 38 Supplement, pp. 91-124.

O'DONOVAN G. (2002), “Environmental disclosures in the annual report: Extending the applicability and predictive power of legitimacy theory”, *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol.15, n°3, pp.344-371.

OXIBAR B. (2003), « La diffusion d'information sociétale dans les rapports annuels et les sites Internet des entreprises françaises », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Paris 9 Dauphine, Paris.

PATTEN D. M. (2000), "The relation between environmental performance and environmental disclosure: a research note", *Accounting, Organisations and Society*, 27 pp.763-773.

ROBERTS R. W. (1992), "Determinants of Corporate Social Responsibility Disclosure: An Application of Stakeholder Theory of Stakeholder Theory", *Accounting Organisations and Society*, 17 (6), pp. 595-612.

SUCHMAN M.C. (1995), "Managing legitimacy: strategic and institutional approaches, *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 3, pp. 571-610.

TELLER, R., ANTHEAUME N. (2001), « Quel regard vers d'autres formes de comptabilité : comptabilité sociétale et comptabilité environnementale », dans *faire de la recherche en comptabilité financière*, coordonné par Pascal Dumontier et Robert Teller, édité avec la FNEGE, Vuibert, pp.85-99.

ULLMANN A. (1985), "Data in Search of a Theory: A Critical Examination of the relationships among Social Performance, Social Disclosure, and Economic Performance of U.S. Firms" *Academy of Management Review*, vol. 10, n° 3, pp. 540-57.

UNERMAN J. (2000), "Methodological issues – Reflection on quantification in corporate social reporting content analysis, *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol. 13, n° 5, pp. 667-680.

VERRECCHIA, R.E. (1983), "Discretionary disclosure", *Journal of Accounting and Economics*, December, 5 (3), pp.176-194.

WISEMAN, J. (1982), "An Evaluation of environmental disclosures made in annual reports", *Accounting, Organizations and Society*, 7 (1), p